

RÉSUMÉ

Rapport sur le développement en Afrique 2000

Introduction

Le Rapport sur le développement en Afrique 2000 passe en revue l'évolution économique du continent au tournant du millénaire, dresse le bilan de la performance économique de l'Afrique au cours des quatre dernières décennies et en explore les perspectives d'avenir. Il passe également en revue les questions de l'intégration régionale et de la coopération en Afrique et présente les principales statistiques économiques et sociales sur le continent. Le présent résumé souligne les principaux aspects du rapport.

Les résultats économiques en 1999

La croissance économique africaine est estimée à 3,5 pour cent en moyenne pour 1999, soit un résultat légèrement inférieur aux 3,7 pour cent de 1998 mais bien supérieur à la moyenne annuelle de 2,7 pour cent totalisée sur l'ensemble des années 90 (tableau 1 et graphique 1a). Signe encourageant, on estime que 12 pays ont enregistré une croissance réelle du PIB supérieure à 5 pour cent et qu'environ 30 pays ont réalisé une croissance réelle positive du PIB par habitant. Les résultats économiques positifs de 1999 traduisent la reprise progressive (mais plus rapide que prévue) de l'économie internationale. Du fait de cette évolution favorable de la conjoncture, l'économie africaine a connu une embellie, principalement sous la forme d'une augmentation de la demande d'exportations et d'un raffermissement du prix des

produits de base après le fléchissement intervenu en milieu d'année. En témoigne le sursaut des cours du pétrole durant le second semestre.

Cette croissance, positive pour la quatrième année consécutive, démontre combien les réformes économiques jouent un rôle important dans le processus de reprise. En 1999, l'environnement macroéconomique du continent a continué à s'améliorer, avec un déficit budgétaire passant de 3,5 pour cent du PIB en 1998 à 2,9 pour cent (tableau 1 et graphique 1c). L'inflation est tombée de 32,8 pour cent en 1995 à 9,8 pour cent (tableau 1 et graphique 1b), reflétant une plus grande stabilité des prix, et un nombre croissant de pays ont enregistré un taux d'inflation à un seul chiffre au cours des deux dernières années.

Les investissements continuent à augmenter à un rythme régulier mais hésitant : en 1999, ils atteignaient 20,8 pour cent du PIB, contre une moyenne de 19,3 pour cent entre 1995 et 1998 (tableau 1). Cependant, ce taux reste inférieur aux 22 pour cent de 1990 et aux 24,6 pour cent de 1980. L'insuffisance du niveau d'investissement en Afrique reflète incontestablement la modicité du niveau de revenu et le taux d'épargne relativement faible de nombreux pays, ainsi que la concurrence croissante que se livrent les marchés émergents pour attirer les capitaux. Pour bénéficier d'un niveau d'investissement soutenu, les pays africains devront notamment accentuer les réformes économiques d'inspiration libérale pour faire du secteur privé la principale source d'investissement dans le secteur productif. La privatisation et la déréglementation du marché favoriseront elles

Tableau 1 : Afrique : Indicateurs macroéconomiques, 1995-1999

Indicateurs	1995	1996	1997	1998	1999
1. Taux de croissance du PIB réel (%)	2,8	5,5	3,4	3,7	3,5
2. Taux de croissance du PIB réel par hab. (%)	0,1	2,7	0,7	1,1	0,9
3. Inflation (%)	32,8	24,8	13,3	10,0	9,8
4. Ratio d'investissement (% du PIB)	19,5	18,4	18,8	20,5	20,8
5. Solde budgétaire (% du PIB)	-2,8	-2,4	-2,0	-3,5	-2,9
6. Croissance de la masse monétaire (%)	22,4	19,0	16,1	14,3	13,6
7. Croissance des exportations, volume (%)	9,4	5,5	5,9	-1,0	1,9
8. Croissance des importations, volume (%)	11,5	3,3	7,1	4,8	4,2
9. Termes de l'échange (%)	3,3	3,6	-0,3	-7,6	1,9
10. Balance commerciale (milliards de \$)	-3,6	3,5	1,7	-14,2	-15,1
11. Compte courant (milliards de \$)	-13,4	-5,5	-6,5	-21,0	-21,9
12. Compte courant (% du PIB)	-2,6	-1,0	-1,1	-3,7	-3,8
13. Service de la dette (% des exportations)	24,4	20,4	20,2	21,2	24,6

Source : Division de la statistique de la BAD et FMI.

aussi une reprise soutenue et durable de l'investissement.

Reprise des exportations en 1999

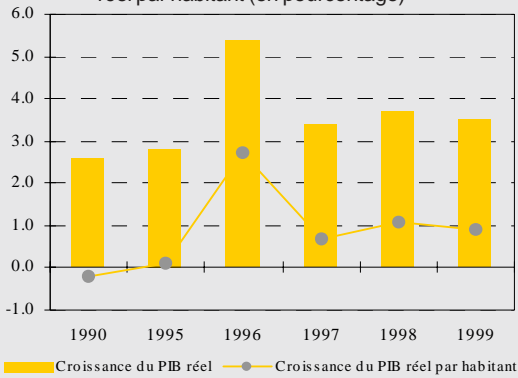
Après avoir diminué de un pour cent en 1998, les volumes d'exportation ont progressé de 1,7 pour cent l'an dernier. Cependant, dans la mesure où le taux de croissance des échanges mondiaux a atteint 3,9 pour cent, il en découle que la part de l'Afrique dans le commerce mondial a encore reculé. (tableau 1 et graphique 1d). La légère reprise de 1999 a été tirée essentiellement par le marché pétrolier, qui s'est bien redressé au second semestre et est resté dynamique au début de 2000. Après être tombé en dessous des 10 dollars le baril en février, le cours du pétrole a plus que doublé pour

atteindre 25 dollars, et les cours des métaux (aluminium, cuivre, plomb, nickel et zinc) se sont aussi sensiblement raffermis. Cependant, la hausse du cours du pétrole n'a pas suffi à compenser l'évolution défavorable des cours des produits non pétroliers qui ont décliné de 11 pour cent durant l'année.

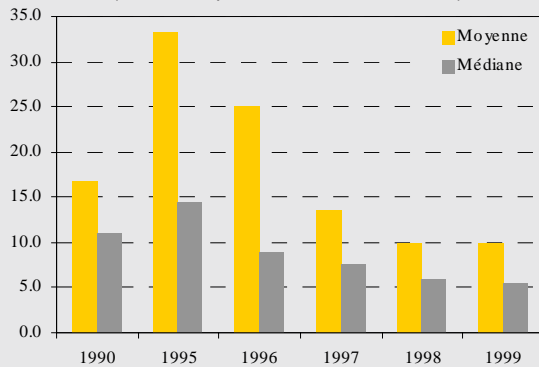
Eu égard à la modicité des prix d'exportation et à la faible croissance de leur volume (en comparaison des prix et des volumes d'importation), la balance commerciale de l'Afrique s'est considérablement détériorée. Les recettes tirées des transactions invisibles ont elles aussi été décevantes, de sorte que la balance des opérations courantes s'est fortement dégradée pour la deuxième année consécutive. L'aggravation du déficit du compte courant, qui a quadruplé en deux

Graphique 1 : Afrique : Principaux indicateurs économiques, 1990-1999

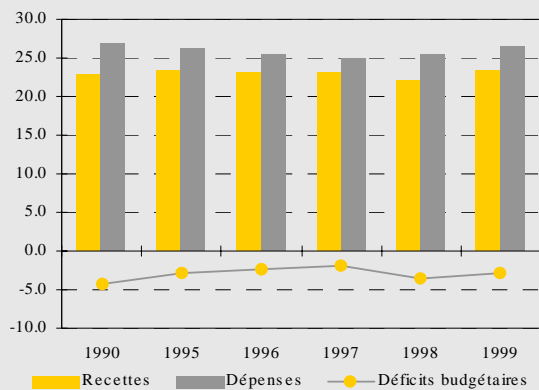
(a) Croissance du PIB réel – Croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)



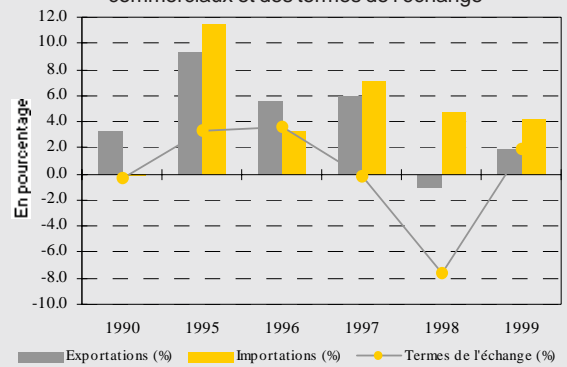
(b) Inflation (indice des prix à la consommation, %)



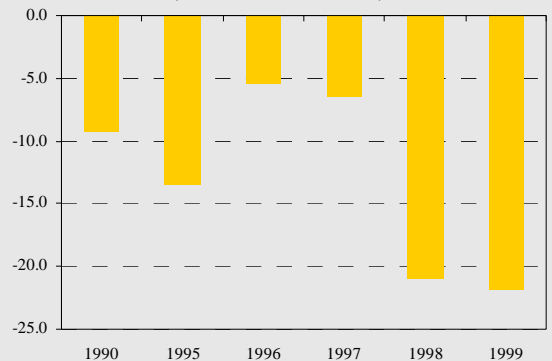
(c) Recettes-Dépenses-Déficits budgétaires (en pourcentage du PIB)



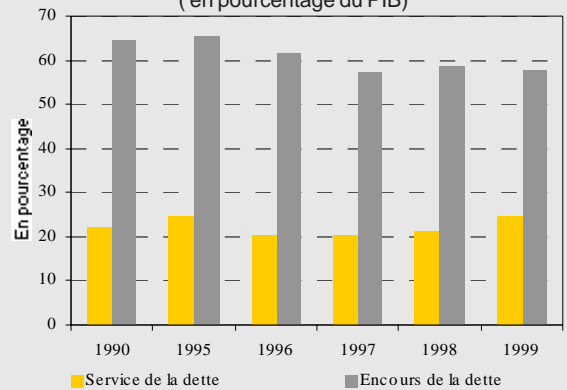
(d) Variations du volume des échanges commerciaux et des termes de l'échange



(e) Comptes courants (en milliards de dollars)



(f) Service de la dette (en pourcentage des exportations) et encours de la dette (en pourcentage du PIB)



ans pour atteindre 4 pour cent du PIB de l'Afrique, met un terme net à l'amélioration qui s'était amorcée depuis 1995 (tableau 1 et graphique 1e).

Les mouvements nets de capitaux non générateurs d'endettement utilisés pour financer le déficit du compte courant ont fortement augmenté : ils s'élevaient à 20 milliards de dollars en 1999, contre 13 milliards l'année précédente. Les investissements directs étrangers (IDE), estimés à 9,4 milliards de dollars, représentent près de la moitié de ces entrées de capitaux et pas loin du double du niveau des IDE en 1998. Malgré tout, les IDE en proportion du PIB restent très faibles puisqu'ils représentaient tout juste 1,3 pour cent du PIB entre 1995 et 1998, un pourcentage qui constitue, cependant, un progrès par rapport à la moyenne de 0,8 pour cent enregistrée dans la première moitié des années 90.

Le crédit extérieur net (6,3 milliards de dollars) occupe le second rang parmi les sources de financement du déficit de la balance des opérations courantes. Toutefois, les emprunts extérieurs nets ont diminué de plus de moitié entre 1998 et 1999. Les transferts de capitaux sont restés pratiquement inchangés à 3 milliards de dollars. L'endettement extérieur est toujours élevé. Ainsi, l'encours total de la dette atteignait 336 milliards de dollars en 1999, soit une augmentation de 16 pour cent durant les années 90. Tandis que la dette à court terme décline, la dette à long terme prend de l'ampleur. La dégradation du ratio de service de la dette – passé de 20 pour cent en 1996 et 1997 à 25 pour cent – souligne la nécessité d'adopter une approche radicalement nouvelle (tableau 1 et graphique 1f). Le renforcement des programmes d'allègement au titre de l'Initiative PPTE devrait atténuer la crise de l'endettement dans la région, mais l'on peut douter qu'il s'agisse d'une solution durable dans sa forme actuelle.

Les tendances économiques observables depuis le milieu des années 90 semblent indiquer une transition vers une situation macroéconomique plus stable et une croissance économique durable et largement répartie. Cette évolution offre un contraste saisissant avec les deux précédentes décennies, caractérisées par l'instabilité économique, la stagnation et la récession.

La croissance économique de l'Afrique sur le long terme

Tendances économiques générales : 1960-1999

Depuis quarante ans, et en particulier depuis les années 70, l'Afrique est à la traîne des autres continents en termes de croissance du PIB et du revenu par habitant. L'incapacité de l'Afrique à converger vers le niveau de croissance économique mondial et à se maintenir au niveau des pays en développement dans leur ensemble est attestée par le déclin de la part du PIB africain dans la production mondiale : alors qu'elle était déjà relativement faible en 1960, à 1,25 pour cent, cette part est tombée à 1,1 pour cent en 1997. En outre, l'Afrique est le seul continent où le revenu par habitant a diminué : à l'échelle mondiale, cet indicateur a doublé au cours des quatre dernières décennies.

La croissance économique, mesurée par le taux de croissance du PIB réel aux prix du marché en dollars constants de 1995, a atteint 3,8 pour cent par an en moyenne entre 1960 et 1997, alors que le revenu par habitant a progressé de 1,2 pour cent par an. Le PIB réel de l'Afrique, qui était évalué à 100 milliards de dollars en 1960, a triplé en presque quarante ans pour s'établir à 320 milliards de

Tableau 2 : Les résultats économiques de l'Afrique (%) (1965-1999)

	1965-73	1974-79	1980-85	1986-94	1995-99
Croissance moyenne du PIB réel	4,0	2,9	2,7	2,2	3,4
Croissance moyenne du PIB réel par habitant	1,5	0,0	-0,2	-0,5	1,1
Taux d'inflation	5,6	12,7	15,7	22,2	13,3
Solde budgétaire (% du PIB)	*	-5,4	-7,8	-6,5	-2,7
Ratio investissement/PIB	20,0	26,0	23,7	21,4	19,5
Ratio épargne/PIB	*	22,5	18,9	17,3	16,3
Croissance moyenne de la production agricole	2,7	2,6	1,5	2,9	3,7
Croissance moyenne de la production manufacturière	7,3	6,7	2,3	0,5	3,8
Croissance moyenne des exportations réelles	8,2	2,6	-2,9	3,3	4,3
Croissance moyenne des importations réelles	7,4	6,2	-1,0	1,0	6,2
Ratio dette extérieure/PIB	*	23,0	42,8	61,8	60,1
Ratio dette extérieure/exportations	*	7,0	21,1	26,2	22,2

* non disponible

Source : RDA 95 et division de la statistique de la BAD.

dollars. Au cours de la même période, le PIB réel de l'Amérique latine a plus que quadruplé.

Après avoir atteint une moyenne annuelle modeste de 3,9 pour cent durant les années 60 (pour une croissance du PIB par habitant de 1,4 pour cent), la croissance du PIB s'est accélérée dans les années 70 pour passer à 4,2 pour cent par an, avec une croissance du PIB par habitant de 1,5 pour cent (tableau 2). Les années 80 ont été marquées par un revirement total de la situation économique, la croissance du PIB tombant à tout juste 0,7 pour cent par an et la croissance du revenu par habitant perdant quelque 3 pour cent par an. Au cours des années 90, le taux de croissance s'est rétabli à 2,7 pour cent. Toutefois, comme la croissance démographique s'est élevée à 2,6 pour cent par an, les niveaux de vie ont stagné au lieu d'augmenter.

Les tendances économiques générales cachent des situations très diverses d'un pays à l'autre. Le tableau 3 classe les pays en quatre groupes en fonction du taux de croissance de leur PIB :

- Les pays à croissance rapide, Botswana et Maurice en tête, ont vu leur PIB progresser de 5 pour cent ou plus et leur niveau de vie s'améliorer notablement. Au sein de ce groupe, seul le Botswana a systématiquement enregistré des taux de croissance moyens supérieurs à 5 pour cent durant les quatre périodes. Entre les deux premières périodes (1960-69 et 1970-79) et les deux dernières (1980-89 et 1990-99), le nombre de pays à croissance rapide est tombé à 11.

Tableau 3 : Afrique : Répartition des pays en fonction du taux de croissance de leur PIB réel

Taux de croissance du PIB réel (%)	Moyenne 1960-69	Moyenne 1970-79	Moyenne 1980-89	Moyenne 1990-97								
Supérieur à 5 %	Botswana Côte d'Ivoire Egypte Gabon Kenya Lesotho	Malawi Mauritanie Maroc Afrique du Sud Togo Tunisie	Algérie Botswana Cameroun Congo, Rép. Côte d'Ivoire Egypte Gabon Kenya Lesotho	Malawi Mali Maurice Maroc Nigeria Rwanda Seychelles Swaziland Tunisie	Botswana Cap-Vert Congo, Rép. Egypte, Rép. ar. Swaziland Zimbabwe	Burkina Faso Burundi Gambie Guinée-Bissau Zimbabwe	Afrique du S. Angola Soudan Togo Zimbabwe	Benin Burkina Faso Burundi Cameroun Tchad Guinée	Kenya Lesotho Maurice Maroc Rwanda Tanzanie Tunisie	Bénin Burkina Faso Cap-Vert Tchad Egypte, Rép. ar. Erythrée Ethiopie Gabon	Chana Guinée Guinée-Bissau Malawi Mali Mauritanie Mozambique Namibie	Nigeria Seychelles Swaziland Tanzanie Tunisie
Plus de 3 à 5 %	Algérie Benin Burkina Faso Congo, Rép. dém. Congo, Rép. Gambie	Mali Maurice Seychelles Sierra Leone Zimbabwe	Burkina Faso Burundi Gambie Guinée-Bissau Zimbabwe	Afrique du S. Angola Soudan Togo Zimbabwe	Benin Burkina Faso Burundi Cameroun Tchad Guinée	Kenya Lesotho Maurice Maroc Rwanda Tanzanie Tunisie	Bénin Burkina Faso Cap-Vert Tchad Egypte, Rép. ar. Erythrée Ethiopie Gabon	Chana Guinée Guinée-Bissau Malawi Mali Mauritanie Mozambique Namibie	Nigeria Seychelles Swaziland Tanzanie Tunisie			
0 - 3 %	Burundi Cameroun Rép. centrafricaine Tchad Ghana Madagascar	Niger Nigeria Rwanda Senegal Soudan	Benin Rép. centrafricaine Congo, Rép. dém. Ghana Madagascar	Mauritanie Niger Sénégal Sierra Leone Zambie	Algérie Rép. centrafricaine Comores Congo, Rép. dém. Guinée-Équatoriale Ethiopie Ghana Guinée-Bissau Sao T. et Princ.	Madagascar Malawi Mali Mauritanie Mozambique Namibie Niger Ouganda Zambie	Algérie Angola Rép. centrafricaine Comores Congo, Rép. Côte d'Ivoire Gambie Kenya Madagascar	Maroc Niger Rwanda Sao T. et Princ. Sénégal Soudan Togo Zambie Zimbabwe	Algérie Angola Rép. centrafricaine Comores Congo, Rép. Côte d'Ivoire Gambie Kenya Madagascar	Maroc Niger Rwanda Sao T. et Princ. Sénégal Soudan Togo Zambie Zimbabwe		
Négatif			Tchad	Côte d'Ivoire	Burundi Cameroun Congo, Rép. dém.	Djibouti Sierra Leone						

- Les pays du deuxième groupe ont enregistré un taux de croissance du PIB légèrement supérieur à la croissance démographique – de l'ordre de 3 à 5 pour cent par an.
- Les pays à croissance lente ont connu une croissance positive mais la plupart d'entre eux ont vu leur niveau de vie régresser, la croissance de la production, à moins de 3 pour cent, étant inférieure à la croissance démographique.
- Le dernier groupe englobe les sept pays dont le PIB a diminué au cours de la période. Dans ces pays, dont la plupart ont été touchés par des conflits (Burundi, RDC, Libéria, Sierra Leone et Somalie), la pauvreté s'est considérablement aggravée.

La plupart des pays africains se classent dans les groupes 2 et 3, avec une croissance annuelle inférieure à 5 pour cent. C'est également le cas de la plupart des grandes économies africaines – Afrique du Sud, Nigéria et Algérie. Ces données amènent trois conclusions :

- La plupart des pays africains ont été incapables de maintenir un taux de croissance soutenu du PIB sur de longues périodes, comme le révèlent les fortes fluctuations des taux de croissance. Depuis l'indépendance, la croissance rapide est plus l'exception que la règle en Afrique. Ces fluctuations sont imputables à deux facteurs essentiels : a) l'instabilité du prix des produits de base, et b) les chocs du côté de l'offre, prenant principalement la forme de sécheresses ou de conditions climatiques défavorables à la production agricole, mais aussi de troubles politiques et civils

préjudiciables à la production et aux exportations.

- En tant qu'importateurs nets d'énergie et de pétrole, la plupart des pays africains ont beaucoup souffert dans la seconde moitié des années 70 à la suite de la crise énergétique et de la récession mondiale. L'année 1975 a été un point de rupture pour l'économie mondiale : elle a marqué la fin des "trente glorieuses" et de l'expansion rapide de l'économie mondiale et l'entrée dans une période de croissance apathique qui devait durer jusqu'au milieu des années 90 et peser lourdement sur les résultats économiques de l'Afrique.
- Troisièmement, les économies africaines ne convergent que lentement vers les niveaux de croissance mondiaux, et même vers la moyenne des pays en développement. La baisse du revenu par habitant dans un grand nombre de pays africains offre un net contraste avec la tendance mondiale positive, ce qui donne à penser que la plupart des pays du continent n'ont absolument pas profité des avantages de la formidable expansion de la production et des niveaux de vie mondiaux au cours des cinquante dernières années.

Leçons pour le développement

Quatre faits saillants ressortent de l'examen des résultats économiques de l'Afrique au cours des 40 dernières années :

1. Les résultats économiques de l'Afrique n'ont pas, comme on le dit souvent, été

uniformément décevants depuis l'indépendance. Entre 1965 et 1973, de nombreux pays africains ont enregistré des taux de croissance satisfaisants – proches dans certains cas des taux de croissance actuels des pays est-asiatiques.

2. Il est clair que cette tendance prometteuse a subi un coup d'arrêt en 1973 avec le premier choc pétrolier. Bien que cet événement ait été la cause immédiate du ralentissement économique de l'Afrique, il est manifeste que l'incapacité de nombreux pays à mettre en œuvre, en temps voulu, des réformes adaptées a exacerbé la crise.
3. Les efforts d'ajustement n'ayant pas été suffisants à la fin des années 70, peu de pays étaient en mesure de résister à la série de chocs externes défavorables qui allait frapper leurs économies au début des années 80. Il en a résulté une récession économique grave, de laquelle la plupart des pays ne sont pas encore sortis.
4. Suite aux efforts considérables déployés par la plupart des pays africains pour ajuster et restructurer leurs économies au cours des années 90, la situation économique de nombreux pays commence à montrer des signes d'amélioration.

Perspectives à moyen terme et défis pour le XXI^e siècle

Bien que les résultats économiques enregistrés par le continent au cours des cinq dernières années représentent un progrès encourageant par rapport

à la première moitié de la décennie, il est à craindre que les taux de croissance actuels ne suffisent pas à faire reculer sensiblement la pauvreté.

A l'aube du XXI^e siècle, l'Afrique est confrontée à de redoutables défis : près de 350 millions de personnes vivent avec un dollar ou moins par jour, et 150 millions d'enfants se situent en dessous du seuil de pauvreté. L'Afrique est le seul continent où le nombre de personnes pauvres augmente, de sorte que la pauvreté est de plus en plus souvent perçue comme un problème africain et non mondial.

Pour l'Afrique et ses partenaires, le principal défi en matière de développement consiste à accélérer la croissance et à élargir son assise pour atteindre les objectifs de développement internationaux, qui reflètent des objectifs de développement plus généraux. Ces objectifs relèvent de trois grandes catégories :

- *Bien-être économique* – diminution de moitié d'ici 2015 de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ;
- *Développement social* – scolarité primaire universelle dans tous les pays d'ici 2015 ; promotion de l'égalité des sexes et valorisation du statut des femmes via la suppression des inégalités dans l'éducation d'ici 2005 ; réduction de la mortalité infantile et de la mortalité des enfants de moins de cinq ans de deux tiers par rapport à 1990 et de la mortalité maternelle de trois quarts d'ici 2015 au plus tard ; possibilité pour tous les individus d'âge approprié d'accéder à des services de santé génésique (via le système de santé de base) d'ici 2015 au plus tard ;

- *Durabilité et régénération de l'environnement* – mise en œuvre des stratégies nationales existant en faveur d'un développement économique durable et socialement responsable dans tous les pays d'ici 2005, afin d'inverser le processus de dégradation des ressources environnementales à l'échelle nationale et mondiale d'ici 2015.

La situation de l'Afrique est d'autant plus difficile que le taux de croissance requis pour atteindre ces objectifs (en particulier la réduction de la pauvreté) est bien supérieur aux niveaux atteints par le passé. Des études récentes indiquent que le nombre de personnes pauvres en Afrique devra diminuer de 4 pour cent chaque année pour que soit atteint le premier des Objectifs de développement internationaux (réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015). Les taux de croissance requis pour réaliser cet objectif varient d'un pays africain à l'autre car ils dépendent des niveaux initiaux de revenu par habitant et de la structure de distribution du revenu.

Pour les pays relativement prospères de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe, un taux de croissance annuel d'environ 5 pour cent sera suffisant pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. En revanche, pour les pays les plus pauvres de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, la croissance devra s'établir à au moins 8 pour cent. De toute évidence, ces taux sont supérieurs à ceux enregistrés par les pays africains les plus dynamiques au cours des dernières années. Quelques pays – le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Mali, Maurice, la Tunisie et l'Ouganda – ont certes démontré qu'ils pouvaient enregistrer de tels taux de croissance, mais rarement sur une base durable.

Pour accélérer leur croissance dans les proportions voulues, les pays devront mettre en œuvre une gestion économique saine et des mesures structurelles appropriées, propres à encourager les initiatives privées, à stimuler la réponse du côté de l'offre et à diversifier la production. Les priorités sont en l'occurrence les suivantes :

- approfondir les réformes économiques et promouvoir le développement du secteur privé ;
- renforcer le capital humain via la fourniture de services sociaux efficaces ;
- réunir les conditions du développement durable ne relevant pas de l'économie – prise en compte des questions de genre, gestion de l'environnement et bonne gouvernance.
- promouvoir l'intégration régionale, qui permet de réaliser des économies d'échelle et de mettre en commun les ressources disponibles pour l'investissement ;

Intégration régionale en Afrique

Justification

La petite taille des économies africaines a toujours constitué un sérieux obstacle au développement économique et social du continent, une des causes de sa vulnérabilité extrême et un des facteurs qui expliquent sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. L'intégration régionale en Afrique se justifie notamment par le désir de lever, d'une manière ou d'une autre, les contraintes liées à l'étroitesse des marchés et qui entravent la croissance. L'intérêt de la coopération économique en Afrique réside

principalement dans les possibilités offertes par l'intégration des marchés des différents pays du continent. Il s'agit, entre autres, des possibilités ci-après :

Gains dynamiques favorables à l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté. Un des principaux avantages dynamiques de l'intégration régionale tient au fait que les marchés d'exportation élargissent le marché total des producteurs d'un pays. Il existe également un lien étroit entre l'accroissement des rendements et l'accumulation du capital. Pour un petit pays qui ne prend pas part aux échanges, les possibilités d'investir massivement dans des biens d'équipement avancés sont très réduites, la spécialisation étant limitée par la taille du marché. Ainsi, l'intégration régionale joue un rôle important dans la croissance et la réduction de la pauvreté, en ce qu'elle permet de repousser les limites du potentiel de production globale, en augmentant le volume de ressources destinées à la production, à travers l'accroissement de la productivité et de la quantité des ressources. Elle incite à la concurrence, à l'acquisition de nouvelles connaissances et idées et à la diffusion de connaissances techniques. Elle permet également d'accompagner les flux de capitaux à travers l'investissement direct étranger et d'apporter des changements dans les institutions et les attitudes. Ces effets dynamiques devraient favoriser l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions socioéconomiques : les objectifs ultimes de l'intégration régionale.

Investissement et industrialisation. L'intégration régionale devrait jeter les bases d'une meilleure industrialisation, par la mise en commun des ressources régionales destinées à l'investissement. L'accroissement initial du stock de capital contribue, à son tour, à l'accélération temporaire des taux de croissance, l'accumulation

de capital plaçant l'économie sur une trajectoire de croissance plus haute. L'intégration régionale peut réduire les incertitudes et, ce faisant, stimuler l'investissement intérieur et étranger en rendant plus crédible la capacité du gouvernement à mener des politiques saines et prévisibles. Les IDE contribuent à relever le niveau d'investissement, à renforcer le savoir-faire technologique et managérial et à attirer de nouveaux investissements en améliorant la confiance dans l'économie d'accueil.

Localisation optimale des industries. A en croire la littérature consacrée à la géographie économique, les interactions entre les économies d'échelle et les coûts d'implantation spécifiques (par exemple, le coût des terrains) pourraient justifier la mise en place d'initiatives d'intégration régionale en Afrique. Un accord d'intégration régionale qui rapprocherait les pays périphériques en réduisant les coûts de transaction en Afrique pourrait radicalement modifier ce système en étoile et encourager l'implantation d'industries dans la région intégrée. Il faut cependant noter que, lorsque les coûts de transaction intrarégionaux sont initialement élevés, une faible réduction aura tendance à favoriser la concentration régionale de la production. Or, ce résultat ne manquerait pas de soulever une polémique sur la compensation des pays pénalisés. Pour éviter cet inconvénient, les pays favorisés pourraient être encouragés à accroître leurs investissements dans les pays pénalisés et leurs importations en provenance de ces pays. Une réduction plus importante des coûts de transaction intrarégionaux contribuerait largement à freiner la tendance à la concentration des industries.

Participation à l'économie mondiale. Les accords d'intégration régionale peuvent contribuer à améliorer la crédibilité des politiques et l'intégration à l'économie mondiale, en

“verrouillant” le processus de réforme des échanges. Cela est d’autant plus vrai que dans de nombreux pays en développement, les réformes économiques manquent fréquemment de crédibilité en raison de problèmes de discontinuité temporelle et d’asymétrie de l’information. L’intégration régionale favorise l’émergence d’une communauté politique plus large, qui limite les possibilités pour les gouvernements de prendre des mesures discrétionnaires malencontreuses et surtout qui restreint le pouvoir des groupes d’intérêt dont le comportement est préjudiciable à la croissance – sauf si des lobbies politiquement puissants parviennent à nouer des alliances transfrontalières. Une institution régionale est mieux à même de prendre certaines décisions que les décideurs nationaux, qui se heurtent à des institutions partisans. De même, il arrive que les dirigeants politiques d’un pays ne bénéficient d’aucun soutien pour mettre en œuvre une libéralisation unilatérale ou multilatérale, mais qu’en revanche ils puissent compter sur de tels appuis pour une libéralisation dans le contexte régional. Une fois la libéralisation régionale entérinée, les incitations économiques peuvent se modifier et faire accepter dans le pays une libéralisation plus poussée. En outre, l’intégration peut faciliter les négociations multilatérales, en permettant à des pays intégrés de négocier en bloc et non individuellement.

Sécurité régionale. Certains accords d’intégration régionale contribuent à stabiliser les pays voisins et réduisent donc la probabilité de débordement des populations – ou d’extension des massacres – au-delà des frontières internationales. Ils peuvent contrer les menaces extérieures en renforçant les liens entre les pays intégrés et, ce faisant, désamorcer les conflits potentiels. Le commerce est un instrument diplomatique naturel

propice à la stabilité régionale. Les échanges commerciaux entre pays voisins améliorent directement la sécurité, par exemple en renforçant le niveau d’interactions et de confiance entre les habitants de ces pays, en rendant chaque pays plus directement intéressé au bien-être de son voisin ou en améliorant la sécurité d’accès aux matières premières stratégiques du voisin. De plus, l’établissement d’accords commerciaux régionaux regroupant des pays autrefois antagonistes permettent de faire baisser les tensions et de réduire les risques de guerre.

Collaboration pour les activités et prestations de service du secteur public. L’intégration régionale permet d’harmoniser les politiques économiques, d’améliorer l’efficacité institutionnelle, de renforcer la capacité de négociation au plan diplomatique et de contribuer, dans une large mesure, à l’instauration de la paix et de la sécurité. Elle permet également d’améliorer les prestations de services d’infrastructure et leur efficacité. De même, la théorie des économies d’échelle, en tant qu’argument militant en faveur de l’intégration et de la coopération régionales, s’applique à la prestation en commun d’une gamme de services d’infrastructure, lorsque cette démarche permet de réduire considérablement les coûts unitaires qui, autrement, auraient été plus élevés, si chaque pays cherchait à assurer individuellement ces services.

Réalisations

Conscients des retombées potentielles considérables de l’intégration régionale, bon nombre de pays africains se sont lancés, depuis leur accession à l’indépendance, dans plusieurs initiatives d’intégration. Ces organisations sont les

suivantes : en Afrique du Nord, l'Union du Maghreb arabe (UMA) ; en Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) – anciennement la CEAO – et l'Union du fleuve Mano (UFM) ; en Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) – anciennement l'UDEAC –, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) ; en Afrique de l'Est, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) ; en Afrique australe, l'Union douanière de l'Afrique australe (UDAA) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ; enfin, en Afrique orientale et australe, la Zone d'échanges préférentiels (ZEP), à laquelle a succédé le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

Les efforts d'intégration régionale ont abouti à l'adoption du Traité d'Abuja de 1991, qui s'articule autour des concepts de solidarité et d'autonomie économique collective, d'un développement auto-entretenu et endogène et d'une politique d'autosuffisance pour la couverture des besoins essentiels. En vue de réaliser ces objectifs, de nombreuses organisations régionales ont été créées pour soutenir l'intégration régionale. Parmi ces organisations figurent la Banque africaine de développement et l'Organisation de l'Unité africaine qui, de concert avec la Commission économique pour l'Afrique, donnent une grande impulsion à la promotion de la coopération entre pays africains. La création de la Banque africaine d'import-export et de la Société africaine de réassurance a constitué un jalon important dans la promotion de l'intégration régionale. Pour ce qui des initiatives propres aux différentes régions, certaines réalisations

remarquables ont vu le jour dans certains domaines et peuvent être résumés comme suit :

Commerce régional. En matière d'échanges intrarégionaux, la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union douanière de l'Afrique australe (UDAA) ont connu un certain succès ces dernières années. De 1993 à 1998, le commerce intra-SADC a progressé de 70 pour cent, passant de 2,8 à 4,8 milliards de dollars. Lorsqu'on se penche de plus près sur ces statistiques, on constate que l'Afrique du Sud représente généralement quelque 50 pour cent des exportations intra-SADC, contre 10 à 12 pour cent chacun pour le Botswana, le Swaziland et le Zimbabwe. Entre 1989 et 1998, le volume total des importations de l'UDAA en provenance de la SADC a augmenté de 13 pour cent. Les parts de l'Angola, du Mozambique, de la Zambie et de la Tanzanie dans ces importations ont fortement progressé au cours des années 90. Les exportations de l'UDAA vers le reste de la SADC ont progressé plus rapidement que les importations, augmentant ainsi l'excédent commercial de l'UDAA vis-à-vis de la SADC.

Intégration monétaire et stabilité macroéconomique. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a réalisé des progrès notoires dans le domaine de l'intégration monétaire et illustre bien les avantages qu'offre une zone monétaire solidement ancrée sur une devise convertible. Les pays membres de cette union ont enregistré une expansion de plus lente de la masse monétaire, une discipline budgétaire relativement stricte et, partant, des taux d'inflation plus faibles que dans la plupart des autres pays africains. Cette stabilité a contribué à l'amélioration relative de la performance de ces pays, surtout durant la période qui a précédé la crise économique des années 80.

Mobilité de la main-d'œuvre, gouvernance et Initiatives de sécurité régionale. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a quelque peu réussi à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Il convient également de noter les progrès encourageants, bien que modestes, que la CEDEAO a accomplis dans le domaine de l'intégration politique et des droits de l'homme, comme l'illustre la Déclaration de principes politiques faite en 1991 par ses Chefs d'Etat et de gouvernement. La création du Groupe de suivi de la CEDEAO (ECOMOG), qui a ouvert la voie aux initiatives de sécurité régionale, pourrait être considérée comme un premier pas concret vers l'application de ces principes (voir encadré 1). L'engagement actif de la CEDEAO en faveur de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance dans ses pays membres constitue un autre pas dans cette direction.

Convergence économique. Depuis 1971, les pays membres de l'UDAA ont réalisé un degré de convergence remarquable aussi bien pour les politiques que pour les résultats obtenus. En effet, les politiques budgétaires et monétaires, les taux d'inflation, les taux d'intérêt et les revenus par habitant de l'UDAA ont convergé, surtout à l'intérieur de la Zone monétaire commune (CMA), pour laquelle la convergence de la politique monétaire fait partie intégrante de l'accord portant sa création.

Lacunes et contraintes

En dépit de ces réalisations, il ressort de l'analyse globale que les initiatives d'intégration régionale en Afrique n'ont pas répondu aux attentes et que beaucoup reste à faire, si l'on veut accomplir des progrès plus significatifs vers la réalisation des objectifs déclarés. Dans la quasi-totalité des cas, le volume des échanges intrarégionaux stagne, voire

Encadré 1 : L'ECOMOG : une initiative régionale de sécurité

Baptisée ECOMOG, la force ouest-africaine de maintien de la paix a été créée en 1990 par la CEDEAO. Ses objectifs sont au nombre de trois :

- prévention, gestion et résolution des conflits,
- maintien de la paix dans la région, et
- création des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables.

L'initiative en la matière revient avant tout au Nigéria, principale puissance régionale, avec plus de la moitié de la population et de 50 pour cent du PIB cumulé de la CEDEAO. Depuis sa création, l'ECOMOG s'est distinguée au Libéria, dans des actions qui ont permis de conclure la guerre civile par un accord de paix, en 1996, puis dans l'organisation d'élections l'année suivante. En 1997, l'ECOMOG est intervenue en Sierra Leone après un coup d'Etat militaire contre le gouvernement démocratiquement élu. En février 1998, cette force militaire a joué un rôle majeur dans le retour au pouvoir du président légitime. Après les accords de paix signés au Libéria et en Sierra Leone, elle est demeurée sur place pour continuer d'y assurer la sécurité. Par le dialogue politique qu'elle a contribué à engager avec les pouvoirs publics de la région, l'ECOMOG y participe également à la promotion de la démocratie et de la gouvernance. Elle a certes fait ses preuves dans le maintien de la paix, mais il serait souhaitable de traiter ses problèmes financiers, organisationnels et opérationnels afin de renforcer son rôle.

Source : Oneworld (1998); DFAIT (1999), Nations Unies (1999).

recule légèrement, et il n'y a pas eu d'évolution de la composition des échanges, ce qui indique que l'intégration n'a pas engendré d'importants changements structurels dans les économies africaines. En outre, la plupart des modèles d'intégration régionale en Afrique n'ont pas encore pleinement atteint leur objectif, et la politique intérieure des différents pays membres n'est bien souvent pas en accord avec les idéaux d'harmonisation et de coordination des objectifs régionaux. Les principaux facteurs qui expliquent la faiblesse des résultats obtenus à ce jour peuvent généralement être regroupés comme suit :

Caractéristiques structurelles des économies à intégrer. Les complémentarités structurelles qui pourraient servir à générer des gains appréciables par une spécialisation fondée sur l'intégration régionale font défaut à la plupart des pays africains. Qui plus est, la majeure partie de ces économies sont trop tributaires de la production et des exportations de quelques produits primaires qui, à l'international, souffrent d'une élasticité décroissante de la demande par rapport au revenu. La dépendance vis-à-vis des importations de bien d'équipement industriels et de biens de consommation manufacturés est également excessive. Avec une structure des échanges aussi étroite, on ne peut donc pas s'attendre à ce que l'intégration régionale, qui repose sur une libéralisation différentielle des échanges, engendre des flux commerciaux intrarégionaux. La diversification des structures de production et des produits d'exportation est nécessaire pour la réussite d'une intégration régionale axée sur les échanges.

L'absence de mécanismes de compensation efficaces. L'absence de mécanismes de compensation des pays pour le coût de l'intégration continue d'entraver la mise en œuvre de certaines

mesures de libéralisation des échanges. L'intégration économique ne peut être viable si les pays membres ne se perçoivent pas comme des bénéficiaires nets. Dans le contexte africain, plusieurs solutions ont été expérimentées pour tenter de parvenir à une répartition équitable des coûts et des avantages, et bon nombre d'enseignements en ont été tirés. Pour l'avenir, on espère qu'une combinaison de transferts budgétaires et de mesures destinées à encourager les pays membres des regroupements d'intégration les plus développés à investir dans les pays membres les moins avancés sera plus fructueuse que les seuls transferts budgétaires.

Manque de volonté politique. Il existe un décalage évident entre les intérêts et engagements nationaux et régionaux. Les décideurs nationaux semblent être quelque peu réticents à céder une partie de leur pouvoir de décision. Ils privilégient les considérations politiques à court terme plutôt que les perspectives et stratégies de développement à long terme. Cette attitude se reflète souvent dans la lenteur du processus de ratification des protocoles. L'appartenance à une multitude d'organisations ne fait que compliquer davantage la question de la volonté politique. De toute évidence, la volonté politique est indispensable pour la réussite de l'intégration, tout comme le soutien effectif de l'administration des pays membres, du milieu des affaires et des institutions internationales.

Mauvaise mise en œuvre. Le non-respect et les retards d'application des calendriers de libéralisation des échanges limitent l'expansion du commerce intrarégional. Au nombre des facteurs ayant conduit à ces mauvais résultats, figurent l'absence de surveillance de la mise en œuvre des décisions, le manque manifeste de volonté, de la part des gouvernements des pays membres, à

transférer leurs compétences aux organisations régionales et, par conséquent, l'insuffisance des ressources et des pouvoirs dont disposent les secrétariats régionaux pour prendre des initiatives et promouvoir la dimension régionale. L'élimination des obstacles non tarifaires et la simplification des règles d'origine et des critères relatifs à la valeur ajoutée posent particulièrement problème. Les permis d'importation, la suppression des restrictions sur les changes, des taxes sur les devises, des quotas d'importation et d'exportation et des barrages routiers, ainsi que l'assouplissement des formalités douanières et l'extension des horaires d'ouverture des postes frontières, sont autant de mesures aptes à apporter beaucoup d'améliorations.

Manque d'infrastructures régionales. Les réseaux de transport et de communication de l'Afrique restent peu développés pour servir un marché régional intégré. Ces réseaux ont généralement tendance à relier les centres de production à l'étranger et n'ont aucune vocation intérieure ou régionale réelle. Cette situation s'explique par le fait que les systèmes sont tournés vers le transport de produits primaires et l'importation de matières premières et de produits finis avec le monde extérieur, et non vers la distribution de produits finis entre pays africains. De même, dans bon nombre de cas, le manque d'infrastructures ou leur inefficacité continuent de contribuer au niveau élevé des coûts de transaction, entravant ainsi l'expansion des échanges et de l'investissement.

L'expérience du Groupe de la Banque dans la promotion de l'intégration régionale

La Banque a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social des pays africains, individuellement et collectivement. Comme le veut son mandat, la Banque a toujours collaboré avec d'autres institutions régionales, financé des études sur les moyens d'approfondir l'intégration, soutenu des projets multinationaux, fourni des ressources à des institutions régionales de financement du développement pour rétrocession, coopéré avec des institutions d'intégration régionale, encouragé et facilité la création d'institutions spécialisées dans l'édification des capacités à l'échelle régionale.

La Banque, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'accordent sur l'importance que revêt l'intégration régionale pour le développement durable de l'Afrique. Cette vision partagée se reflète dans le soutien collectif qu'apportent ces institutions aux idéaux d'un marché commun africain, objectif ultime de l'intégration, et dans leur collaboration de longue date pour faciliter la création et le fonctionnement d'organisations régionales africaines. Cette coopération a récemment trouvé son point d'orgue dans la création d'un secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD. Cette instance a été mise en place par une décision spéciale des chefs d'Etat et de gouvernement africains, qui ont donné à ces trois organisations la mission de fournir les conseils et l'aide logistique et technique nécessaires à l'établissement de la communauté économique africaine (CEA). Sur le plan pratique, les dirigeants de ces organisations se réunissent régulièrement pour discuter de l'évolution des questions de

développement intéressant l'Afrique, et notamment d'intégration régionale. En outre, leur participation conjointe aux conférences annuelles des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA leur donne l'occasion de débattre de leurs différentes initiatives de développement et d'obtenir pour celles-ci un soutien politique.

La Banque a financé plusieurs études visant à faciliter l'intégration régionale, dont « *Intégration économique et développement en Afrique* » (*Rapport sur le développement en Afrique, 1989*) ; et « *Intégration économique et ajustement structurel* » (*Rapport sur le développement en Afrique, 1993*) ; et l'*Intégration économique en Afrique australe* – qui ont exploré les perspectives et possibilités d'intégration économique en Afrique australe. Elle en a également financé d'autres, parmi lesquelles une étude ayant débouché sur l'instauration d'un prélèvement CEDEAO, qui a réduit la dépendance de cette organisation à l'égard des contributions budgétaires de ses Etats membres, accru son autonomie de fonctionnement et ainsi renforcé son statut d'organisation supranationale. Une deuxième étude concerne la faisabilité d'un organisation intra-africaine de communications par satellite (RASCOM) et une troisième la création de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank). Enfin, la BAD est en passe de lancer une grande étude sur l'intégration en Afrique de l'Est.

Les efforts de la Banque pour encourager l'intégration ne se limitent pas à la rédaction d'études. En effet, la BAD, la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne sont les coparrains de l'initiative transfrontières (*Cross-Border Initiative*). La Banque finance également depuis longtemps des projets régionaux et multinationaux, ainsi que des investissements nationaux propres à accroître la complémentarité économique entre ses Etats

membres. Parmi ces investissements, il faut mentionner plusieurs lignes de crédit industriel et agricole destinées à des banques régionales de développement. Outre les lignes de crédit accordées à ces institutions régionales de financement du développement pour des projets nationaux et régionaux, la Banque finance plusieurs grands projets régionaux, dont le Projet de redressement d'Air Afrique (encadré 2).

La Banque a aidé à la création du Fonds africain d'infrastructures (FAI) dont l'objectif est de mettre en place un fonds d'investissement privé destiné à développer les services dans ce secteur. En matière de renforcement des capacités institutionnelles à l'échelon régional, un exemple de projet que la Banque a financé est le Projet de renforcement institutionnel de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'ouest, dans le but d'améliorer la filière rizicole (encadré 3). En outre, la Banque encourage la création d'institutions de développement ayant pour objet d'améliorer l'environnement macro et microéconomique et de stimuler les échanges et l'investissement privé. Parmi ces dernières instances, il faut mentionner le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique (APDF) et la Société de services de gestion pour l'Afrique (AMSCO), et y ajouter la Table ronde des hommes d'affaires africains (ABR). Conjointement avec le FMI et la Banque mondiale, la BAD a également mis sur pied l'Institut multilatéral d'Afrique (IMA). Basé à Abidjan, cet organisme vise à promouvoir une gestion économique saine et un environnement propice aux activités économiques par la formation de professionnels, issus de ses Etats membres, aux questions ayant trait à la finance, à l'économie et au développement.

Encadré 2 : Redresser Air Afrique

En 1961, un certain nombre d'Etats d'Afrique francophone signaient un traité créant une compagnie aérienne commune, destinée à contribuer à leur développement socio-économique. Baptisée Air Afrique, cette compagnie détenait l'exclusivité des droits de trafic international de ses Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo), dans le respect des règles du transport aérien international et sur la base de la réciprocité et de l'équité dans l'exercice de ces droits. Dans les années quatre-vingt, Air Afrique a toutefois vu sa situation financière, matérielle et organisationnelle s'aggraver fortement. En 1989, soucieux de sauver la compagnie, ses Etats membres ont adopté un plan d'assainissement dont les principaux objectifs étaient les suivants :

- 1) Reconstitution partielle et immédiate des fonds propres par de nouvelles contributions de ses actionnaires et des dotations en capital.
- 2) Paiement des arriérés dus par la compagnie à tous ses fournisseurs et créanciers, afin de rétablir un capital de confiance largement entamé.
- 3) Assainissement durable de la compagnie par la récupération des parts de marché qui lui avaient échappé, par une gestion rigoureuse de toutes ses dépenses et par la rénovation d'une partie de son matériel et l'achat de nouveaux équipements.

La Banque africaine de développement a contribué à hauteur d'environ 80 pour cent à ce projet de redressement. Cette intervention a été motivée par l'importance incontestable des initiatives régionales sur le marché du transport aérien. Sur un marché largement dominé par les compagnies étrangères, des transporteurs africains séparés n'auraient pas été à même d'affronter la concurrence. L'adoption d'une solution régionale devait permettre aux compagnies africaines de réaliser des économies d'échelle sur leur gestion et leurs achats de matériels, d'ouvrir un large marché potentiel et de créer les conditions d'une gestion économique optimale. La mise en œuvre de ce projet de redressement a aidé la compagnie à récupérer une partie du marché perdu et à renouer avec l'équilibre financier. Cependant, des difficultés de gestion, conjuguées à la dévaluation du franc CFA qui, en 1994, a multiplié par deux la dette extérieure de la compagnie libellée en monnaie locale, ont entraîné de graves problèmes dans le service de la dette préalablement contractée pour acheter cinq Airbus A310s. En conséquence, les Etats membres ont décidé une privatisation partielle, afin d'améliorer la gestion, ainsi que l'efficience technique et financière de la compagnie.

Sources : BAD (1989) ; Mbendi (1997).

Evaluation de l'expérience acquise et enseignements

Plusieurs de ces projets multinationaux n'ayant pas fait l'objet d'évaluations rétrospectives, il est difficile de tirer des conclusions définitives sur les

conséquences des différentes actions menées par la Banque pour favoriser l'intégration régionale. Néanmoins, un examen des résultats fondé sur les rapports d'achèvement de projet fournit quelques éclairages susceptibles d'aider à élaborer des mesures d'intégration régionale et des principes

Encadré 3 : Le projet de l'ADRAO

L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) compte parmi ses membres 17 pays de cette région. Les premières mesures visant sa création ont été lancées en 1970 après la prise de conscience du potentiel considérable de cette zone pour la production de riz, qui n'est pas encore suffisamment développée. Le rôle de l'ADRAO consiste à orienter et à faciliter les recherches pour l'amélioration de la productivité et de la production, dans le but d'accroître les options techniques et économiques qui s'offrent aux principaux producteurs de riz de la région, c'est-à-dire les petits agriculteurs. Depuis sa création, les pays membres, les organismes régionaux et internationaux et les donateurs bilatéraux du système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) apportent leur aide financière à l'ADRAO.

En août 1990, l'ADRAO a demandé au Groupe de la Banque de financer un projet destiné à améliorer la riziculture en Afrique de l'Ouest. Cette initiative s'est étendue de mai 1991 à juin 1997. Son coût a été de 3 236 millions d'unités de compte. Le financement du FAD représentait 90 pour cent de ce total, le solde étant supporté par l'ADRAO elle-même.

Ce projet avait pour but de renforcer les capacités de l'ADRAO. Ses principaux volets étaient les suivants :

- (i) une assistance technique pour soutenir les efforts de l'ADRAO afin d'obtenir des variétés de riz plus performantes et d'améliorer la technologie de production ;
- (ii) une étude de la riziculture en Afrique de l'Ouest ;

- (iii) une formation des personnels et des chercheurs issus des pays membres de l'ADRAO ;
- (iv) une aide aux services de recherche agricole dans les différents pays.

Cette initiative a donné des résultats positifs. Des progrès considérables ont, en effet, été réalisés dans l'élaboration de technologies adaptées aux différentes conditions agro-écologiques de l'Afrique de l'Ouest. Ces techniques reposent sur les méthodes de gestion traditionnelles des petits agriculteurs. Il s'agit du développement de variétés à haut rendement, de l'amélioration des systèmes de récolte et de l'accroissement des connaissances techniques dans ce domaine. Via son programme de formation, cette initiative a également significativement contribué au développement des ressources humaines spécialisées dans les recherches sur le riz.

Les résultats obtenus montrent clairement que, même avec des ressources limitées, les activités de recherche agricole pourraient permettre la mise au point de technologies adaptées aux besoins des petits agriculteurs, à condition que ceux-ci participent dès le départ. Avec un financement durable, la recherche agricole pourrait apporter une contribution importante à l'augmentation de la productivité de la riziculture en Afrique de l'Ouest et, partant, améliorer le bien-être des petits agriculteurs et la protection de l'environnement.

Source : BAD (1999b).

directeurs concernant les projets multinationaux à venir. Les principaux enseignements comprennent ce qui suit :

- Les projets d'infrastructure physique, en particulier dans le secteur des transports, donnent, à quelques exceptions près (Air Afrique et RAN, notamment), de bons résultats. En revanche, le bilan des lignes de crédit est plus mitigé : il faudra à l'avenir davantage de sélectivité dans le choix des banques nationales de développement servant de relais aux activités de prêt. Dans le secteur industriel, la CIMAO (cimenterie) souffre d'une grave sous-utilisation de ses capacités de production et de problèmes de compétitivité, du fait du niveau élevé des coûts de production.
- Il importe de choisir soigneusement les domaines d'intervention, de définir une politique d'intégration prudente, appuyée par des principes directeurs solides et d'élaborer des critères de sélection pour des projets et programmes multinationaux.
- Vu la complexité des projets multinationaux la bonne gouvernance, la stabilité sociale, ainsi que l'harmonisation des politiques macroéconomiques et des réglementations à l'échelon régional sont autant de conditions nécessaires à l'établissement de cadres favorables et la réussite des initiatives d'intégration fondées sur le marché.
- Dans la mesure où les initiatives d'intégration – y compris multinationales – touchent toujours au moins deux pays, individuellement et collectivement, les pays concernés doivent s'appropriier les projets

et programmes considérés et démontrer leur volonté de les faire aboutir. Ils doivent également participer à toutes les phases de ces projets et programmes.

- De plus, pour garantir la pérennité de ces initiatives régionales, il importe que la Banque collabore étroitement avec les autorités régionales et locales concernées, et qu'elle tienne compte de ces aspects dans les accords d'ouverture de crédit et les modalités de mise en œuvre.
- Sachant que les projets multinationaux sont souvent de grande ampleur et s'accompagnent d'importants coûts irréversibles, la Banque doit conclure des accords de cofinancement avec des bailleurs de fonds extérieurs et avec les pays bénéficiaires.

Le Groupe de la Banque africaine de développement a récemment adopté un « document sur la vision » en vue de réagir efficacement aux défis et opportunités qui attendent le continent à l'aube du troisième millénaire. Cette nouvelle politique, qui a pour but de donner au Groupe de la Banque le premier rôle parmi les institutions financières œuvrant au développement en Afrique, considère l'intégration régionale comme un objectif primordial, aux côtés de la croissance économique durable et de la lutte contre la pauvreté. Inspirée par cette ambition nouvelle, la Banque a entamé la rédaction d'un document d'orientation sur l'intégration régionale. Celui-ci doit permettre à la BAD de définir clairement un cadre général pour orienter ses activités de promotion de la coopération et de l'intégration économiques en Afrique. Dans la

fixation de principes directeurs pour ses futures activités en matière d'intégration, la Banque attache autant d'importance au processus qu'au produit fini. C'est ce qui l'a amenée à consulter largement, afin de garantir que sa future politique dans ce domaine reflète réellement une opinion collective et un consensus parmi toutes les parties concernées, et ce d'autant plus qu'il est tout à fait nécessaire de réorienter le paradigme de l'intégration régionale en Afrique, pour tenir compte des nouvelles préoccupations telles que la tendance à la mondialisation et à la libéralisation des échanges. La section qui suit se penche sur une orientation nouvelle, dans le double objectif d'accroître la cohésion du continent et de renforcer son intégration à l'économie mondiale.

Vers un régionalisme ouvert

L'absence de complémentarité des exportations et importations du continent limite l'impact positif potentiel des accords d'échanges préférentiels entre les différents pays africains. La nouvelle orientation ne doit pas nécessairement se focaliser sur les accords d'échanges préférentiels entre groupes de pays africains, mais plus généralement sur une coopération couvrant un éventail bien plus vaste de problèmes économiques. Ce changement d'orientation doit être clairement compris. Il répond au désir de donner aux industries locales la possibilité de faire face à la concurrence sur le marché régional avant d'être pleinement exposées aux pressions concurrentielles plus intenses qui s'exercent sur le marché mondial. Dans un tel contexte, ce marché régional étendu est considéré en premier lieu comme un point d'entrée et un canal par lequel il sera possible d'accéder à terme au marché mondial. Ce modèle d'intégration

régionale tournée vers l'extérieur s'apparente à une « réadaptation » comportant deux étapes interconnectées : une première phase préparatoire et une deuxième phase qui conduit à la véritable entrée dans l'économie mondiale. Les règles de l'OMC comportent une dose de flexibilité qui peut être mise à profit par les pays africains, dans le but de moderniser les industries locales pour les préparer à la concurrence internationale (encadré 4).

La nouvelle approche doit, en particulier, cibler directement la croissance économique dans son ensemble en se concentrant sur la mise en place et le maintien de la stabilité macroéconomique, la réduction des coûts de transaction et l'accumulation rapide de capital humain et physique. Dans un tel contexte, un environnement macroéconomique stable dont la crédibilité est soutenue par le mécanisme « contraignant » d'un accord d'intégration régionale agira comme un aimant capable d'attirer l'investissement direct étranger. Certains éléments fondamentaux de cette nouvelle orientation sont abordés ci-après.

La rationalisation des institutions existantes

Les nouvelles approches de l'intégration et de la coopération régionales en Afrique doivent également comporter un changement de stratégie. Le Traité d'Abuja indiquait déjà que l'intégration régionale et la coopération économique doivent s'organiser autour d'une seule communauté économique au sein de chaque région. L'efficacité et l'efficacités de ces communautés sont jugées essentielles pour atteindre les objectifs de la Communauté économique africaine. La rationalisation des organisations existantes permettrait d'éliminer les chevauchements inutiles

Encadré 4 : Le monde de l'après-Uruguay et les pays en développement

Le monde de l'après-Uruguay, qui renferme pas moins de 18 accords distincts regroupés dans l'Accord final de Marrakech de 1994, pose des défis et offre des opportunités aux pays africains. Ces accords, qui entreront pleinement en vigueur d'ici 2005, concerneront les pays africains dans cinq grands domaines :

- L'abandon progressif de l'Accord multifibres (AMF). La recrudescence de la concurrence venant d'Asie pour les fabricants de vêtements et de textiles en Afrique, suite aux réductions des droits de douane et à la suppression des quotas, aura une incidence négative sur certains pays africains. Cependant, il est intéressant de s'inspirer de l'expérience de Maurice, qui a développé un secteur de l'habillement compétitif pour réagir efficacement dans ce nouvel environnement.
- Les subventions et les mesures compensatoires. Les subventions aux exportations sont désormais interdites et les subventions qui favorisent le contenu local ne sont pas non plus autorisées. Les pays les moins avancés ne sont toutefois pas concernés par ces dispositions. Cette clause incite les pays africains à concevoir des mesures et des instruments novateurs pour venir en aide aux entreprises et aux secteurs industriels dans le but d'encourager les activités locales.
- L'accord général sur le commerce des services (GATS). Un cadre constitué de règles (principes de la nation la plus favorisée et du traitement national) et d'engagements de libéralisation dans divers secteurs de services a été mis en place. Les pays en développement sont autorisés à ouvrir, avec une certaine souplesse, moins de secteurs et à libéraliser moins de services. Ils sont également en droit d'imposer des conditions aux fournisseurs pour mettre en place des entreprises conjointes de manière à faciliter l'accès à la technologie.
- L'accord sur les mesures concernant les investissements liées au commerce (TRIM). Aux termes de cet accord, les pays doivent attirer les IDE et permettre des activités dans des conditions qui ne soient pas moins favorables que celles qui s'appliquent aux investisseurs locaux. Les mesures concernant les investissements liés au commerce n'incluent pas des règles relatives à la maîtrise des flux d'IDE, mais les échanges et l'investissement, d'une part, et les échanges et la concurrence, d'autre part, font partie des « nouvelles questions » qui seront approfondies à l'avenir. Les pays africains doivent se préparer ensemble pour présenter un point de vue régional sur ces enjeux.
- L'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (APIC). Cet accord fixe des normes minimales pour la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle. Ses dispositions s'appliquent aux brevets, aux droits d'auteur, aux marques commerciales, aux dessins industriels et aux droits y afférents. Les pays en développement bénéficient d'une période de transition de cinq ans pour mettre leur législation en conformité avec cet accord (soit d'ici le 1^{er} janvier 2000). Pour les pays les moins avancés, cette période transitoire est portée à 11 ans. Cet accord peut conduire à des transferts de technologie, via l'investissement, vers des pays qui protègent les droits de propriété intellectuelle. Les pays africains sont ainsi incités à protéger davantage ces droits.

Source : Otsubo, Shigeru.

d'activités et les rivalités. En limitant le nombre d'organismes, chaque région pourrait maximiser la rationalisation et l'utilisation de ses maigres ressources. Chaque groupement régional pourrait dégraisser ses structures et réduire substantiellement ses dépenses, notamment administratives. Les Etats africains seront ainsi plus à même de rembourser leurs dettes sur une base plus régulière et de participer plus activement aux travaux des institutions ainsi rationalisées. Enfin, cette rationalisation permettrait aux groupements d'être plus en phase avec les objectifs de la Communauté économique africaine.

Le concept de géométrie variable peut trouver une application utile dans les pays africains qui se libèrent de plus en plus du carcan que constituait le Plan d'action de Lagos pour adopter des stratégies plus hétérogènes concernant la conception et la mise en œuvre d'accords d'intégration régionale. La stratégie qui sous-tend la géométrie variable est essentiellement pragmatique et progressive. Elle permet à l'intégration d'avancer progressivement, à de petits sous-groupes d'évoluer plus rapidement que l'ensemble du groupe et à de nombreuses décisions d'être prises à la majorité plutôt que par consensus. Une prompte mise en œuvre des principes de la géométrie variable pourrait considérablement atténuer une partie des tensions qui existent entre divers accords d'intégration régionale sur ce continent et améliorer les perspectives d'une coopération régionale plus étroite et plus fructueuse en Afrique.

L'harmonisation des politiques régionales

La rationalisation des regroupements économiques régionaux doit également contribuer à accroître la coordination des politiques macroéconomiques

clés au sein de chaque région. A cet égard, elle doit participer à l'harmonisation des plans de développement nationaux, notamment dans le domaine de la production industrielle et agricole, du développement de l'infrastructure et de celui de l'éducation, de la formation et des ressources humaines. La coopération au niveau régional pour la production et la sécurité des denrées est à la fois vitale et particulièrement urgente car l'autosuffisance alimentaire doit constituer l'une des priorités de l'intégration régionale, dans le but de limiter, voire de faire disparaître, la famine et la malnutrition. Les pays participants peuvent exploiter leur avantage comparatif et récolter les fruits des économies d'échelle que procure un grand marché régional.

En l'absence d'une coordination des politiques industrielles et agricoles, le processus d'intégration risque de s'enliser dans des questions superficielles et de perdre de vue l'objectif premier de l'autonomie africaine. Les avancées réalisées en Afrique australe dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la coordination des politiques agricoles et énergétiques constituent un bon exemple qui pourrait être reproduit ailleurs en Afrique. L'adoption de politiques monétaire et budgétaire communes peut aider une région à utiliser plus efficacement ses ressources, à établir des entreprises plus compétitives et à accéder plus facilement aux marchés extérieurs.

Développement de l'infrastructure régionale

Comme l'a observé l'édition 1999 du *Rapport sur le développement en Afrique*, les pays africains se caractérisent par des coûts de transaction élevés, qui empêchent la croissance des échanges et le développement économique. Ces coûts élevés sont, à leur tour, engendrés par les frais de transport,

les difficultés liées à l'exécution des contrats, le coût élevé de l'information et la mauvaise qualité des services publics annexes. L'importance des coûts de transaction en Afrique s'explique donc en grande partie par les déficiences de l'infrastructure. Dans le contexte de l'intégration régionale, il est évident que l'efficacité et la fiabilité des transports et des communications transfrontières sont primordiales pour attirer l'investissement et optimiser sa répartition et son utilisation.

Plusieurs avantages naissent des externalités/retombées régionales et des économies d'échelle dans une approche régionale du développement des infrastructures. Cette situation peut, par exemple, permettre d'améliorer la fiabilité de la fourniture et minimiser les incertitudes généralement associées aux investissements à long terme dans l'infrastructure. Etant donné que l'investissement requis est souvent substantiel, la coordination et l'utilisation régionales pourraient en accroître l'efficacité et l'impact sur le développement. Pour les pays ne disposant pas d'accès à la mer, le renforcement de la coopération régionale peut jouer un rôle de tout premier plan pour le développement de l'infrastructure.

Lorsque l'on conçoit et met en œuvre des accords de coopération régionale en vue de développer l'infrastructure, les principes de géométrie variable prennent une importance particulière. Il se peut qu'il faille mettre en place divers dispositifs regroupant différents ensembles de pays, en fonction des types d'infrastructure. Les acteurs qui s'unissent et coopèrent au niveau national pour aménager un bassin fluvial ne doivent pas obligatoirement être parties au même accord d'intégration régionale axé sur les échanges. Ce même groupe de pays ne doit pas forcément coopérer dans le cadre d'un projet régional portant sur des infrastructures routières ou de

télécommunications. Ainsi, pour chaque accord de coopération régionale, il faudra définir très précisément les fonctions et les responsabilités de l'organisme régional, des pays participants et, dans bien des cas, des investisseurs privés indépendants (locaux ou étrangers).

Considérons d'abord l'infrastructure « matérielle » : le mauvais état général de celle-ci dans de nombreux pays africains indique qu'il existe d'immenses possibilités de coopération régionale pour améliorer l'efficacité de la fourniture des services. Ce potentiel est particulièrement élevé en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, les télécommunications et l'aménagement de bassins fluviaux. Dans ces secteurs, les économies d'échelle et les facteurs liés à la taille du marché pourraient ouvrir la voie à d'importants investissements privés étrangers et, peut-être, à une gestion conjointe. En fait, une partie de ces projets d'infrastructure régionaux sont déjà mis en œuvre, ce qui encourage également la participation du privé dans l'infrastructure.

Développement des marchés financiers

Des possibilités analogues existent au niveau de la coopération régionale pour le développement de divers éléments de l'infrastructure « immatérielle ». Les activités de coopération régionale, visant à développer les marchés boursiers, les dispositifs d'assurance et de crédit commercial, ainsi que des mécanismes de paiement efficaces pour les échanges à l'intérieur de l'Afrique, pourraient apporter des avantages considérables. Elles sont en effet primordiales pour faciliter les échanges, promouvoir l'investissement et renforcer la croissance économique dans son ensemble.

Un bon fonctionnement des marchés des capitaux favorise la croissance économique à long terme. En particulier, les indicateurs classiques du

développement du marché boursier (tels que la liquidité, la capitalisation et le volume total des transactions) sont positivement corrélés à l'accumulation du capital, à l'amélioration de la productivité et à la croissance économique. La bourse d'Abidjan illustre ce type de régionalisation dans le cadre de l'UEMOA. La deuxième zone CFA d'Afrique centrale devrait mettre sur pied une autre bourse régionale des valeurs mobilières. Il n'est pas exclu que ces deux places finissent par nouer d'étroites relations. En Afrique australe, il existe un projet visant à rattacher les petites places boursières du Botswana, de la Namibie et du Swaziland à la bourse, nettement plus importante, d'Afrique du Sud. Par la suite, la bourse de Nairobi pourrait également desservir l'Ouganda et la Tanzanie, une fois que la Coopération de l'Afrique orientale (EAC) entrera pleinement en vigueur. Cependant, dans l'esprit de la géométrie variable, il convient de penser la coopération régionale dans cette zone de façon plus large afin de rendre possible la cotation des titres sur différentes places boursières. Cette évolution constituera une première étape majeure de la régionalisation. En effet, la régionalisation des services annexes essentiels (sur les plans juridique et comptable) pourrait ne pas se dérouler aussi facilement en dehors d'accords d'intégration régionale plus efficaces et plus poussés (comme l'UEMOA et l'UDAA).

Les initiatives de coopération régionale visant à traiter divers aspects des problèmes que rencontrent les marchés des produits de base pourraient générer des avantages significatifs. La bourse du commerce joue un rôle essentiel dans la maîtrise des risques du marché associés à la production et aux échanges de produits de base. On sait que plusieurs pays africains (tels que le Nigéria) envisagent sérieusement de mettre en place des bourses du commerce. La mise en

commun des risques associés aux investissements dans les pays africains à des fins de production et de commerce est le dernier élément de l'infrastructure « immatérielle » à ouvrir de fortes perspectives pour la coopération régionale, et à ne pas être pleinement exploité. Au niveau régional, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ainsi que la Société de réassurance africaine (*African Re-Insurance Corporation - Africa-Re*) ont été mises en place pour fournir une couverture contre les risques potentiels, en particulier dans le domaine des échanges. Toutefois, les fonds propres de la Banque africaine d'import-export comme de la Société de réassurance africaine sont insuffisants pour satisfaire à l'ensemble des conditions nécessaires à la mise en commun des risques des entreprises et des pays africains dans le domaine de la production et des échanges. Il apparaît donc fortement avantageux de créer une institution régionale du type de l'AMGI en Afrique, dont la mission première serait de couvrir les risques liés aux activités croissantes du secteur privé.

Des systèmes de compensation et de paiement efficaces

On note, par ailleurs, en Afrique, des tentatives visant à faciliter les échanges intra-régionaux via la création d'institutions régionales et autres instruments permettant la liquidité des échanges. L'expérience africaine indique que l'intégration monétaire, via une monnaie unique (comme dans le cas de l'UEMOA) ou bien via une coordination de la politique de change (CMA), peut renforcer les échanges intra-régionaux. Mais comme le montre l'exemple de l'UDEAC, même la présence d'une monnaie commune ne génère pas d'importants volumes d'échanges intra-régionaux en l'absence d'une plus grande circulation des facteurs dans cette région. Dans tous les cas,

accroître les échanges par l'amélioration des systèmes de paiement intra-régionaux est peut-être bien plus facile à réaliser en libéralisant les transactions courantes et en supprimant les contrôles sur les changes. Ce type de réformes unilatérales a connu une belle progression en Afrique. A quelques exceptions près (dont la plus notable est le Nigéria), la plupart des pays africains ont ouvert leur compte courant en acceptant de se soumettre aux dispositions de l'Article VIII du FMI. Ainsi, la convertibilité de la balance des opérations courantes ne constitue plus un obstacle majeur aux échanges intra-régionaux pour l'essentiel du continent. La coopération régionale n'est pas nécessaire à cette fin. Cependant, pour prendre les mesures qui s'imposent pour parvenir à coordonner les politiques de change ou à adopter une monnaie unique, il faut renforcer la coopération régionale.

Il reste au moins un domaine dans lequel les avantages potentiels de l'harmonisation de la politique régionale n'ont pas été exploités. En dépit de l'importance, largement reconnue, de la mise en place et du maintien de politiques macroéconomiques solides pour que la croissance économique soit rapide et soutenue, il ne semble pas y avoir eu de tentative sérieuse (en dehors de l'UEMOA) pour coordonner les principales mesures macroéconomiques au niveau régional ou intra-régional. Pour pallier ce problème, des « pactes de stabilité régionale » s'inspirant des « critères de convergence » de l'Union européenne sont souvent proposés. Dans ce contexte, les gouvernements des pays africains pourraient fixer des objectifs macroéconomiques appropriés qui seraient contrôlés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ou par la Banque africaine de développement (BAD).

Intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale

Les différentes options visant à tisser des liens entre l'Afrique et le reste du monde tirent leur valeur de leur utilité comme dispositifs de contrôle externes, qui peuvent aider à lancer les réformes en Afrique et, partant, renforcer la crédibilité des politiques et la croissance. Ces options se classent en deux grandes catégories. La première regroupe des accords régionaux de type Nord-Sud. On peut ranger dans cette catégorie les accords de libre-échange entre l'UE et plusieurs pays africains, les projets de liens, au titre de l'après-Lomé IV, entre des groupes de pays d'Afrique et l'UE, ainsi que les projets d'accord(s) de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Afrique. La deuxième comprend l'accord multilatéral par lequel les pays africains entretiennent, sur une base individuelle, des relations entre eux et avec le reste du monde dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous allons à présent étudier ces deux catégories d'option.

Renégociation de la Convention de Lomé avec l'UE

Une proposition visant à mettre en place un accord régional Nord-Sud de type ALENA entre l'UE et des groupes de pays africains est née des discussions sur l'avenir de la Convention de Lomé. Depuis 1975, celle-ci définit les relations commerciales, d'investissement et d'aide entre l'Europe et les pays de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). A l'expiration de Lomé IV, en février 2000, l'UE a proposé que l'accord qui lui succéderait inclue différents éléments déterminants. Premièrement, les nouvelles relations commerciales entre l'UE et des groupes de pays africains (et autres pays de la zone ACP) doivent

se fonder sur la réciprocité. Deuxièmement, l'accord doit exiger l'instauration préalable de dispositifs d'intégration régionale entre pays africains, ce qui permettrait à l'UE et à ces groupes de pays de passer des Accords de partenariat économique régionaux (REPA). Il s'agit d'accords commerciaux préférentiels qui seront appliqués de 2005 à 2015. Ils ont pour objectif de supprimer les restrictions mutuelles qui pèsent sur 80 à 90 pour cent des échanges bilatéraux. Les pays africains pourront « repousser » leurs réformes de manière à ce que les principales réductions tarifaires soient ajournées jusqu'à la fin de cette période (Lecomte, 1998). Les groupes de pays africains qui peuvent demander de participer à ces accords sont l'UEMOA, l'UDEAC/la CEMAC, la SADC et la CEA.

Dans l'optique d'un accès mieux garanti au marché pour les exportations africaines, d'un accroissement des investissements directs étrangers dans la région et d'une meilleure crédibilité de la politique des pays africains, cette proposition semble comporter un certain nombre d'avantages. Ce dispositif fournirait notamment un accès en franchise de droits à un marché plus vaste, qui pourrait augmenter le retour sur investissement. Il pourrait également inciter les multinationales à réorienter leurs investissements en direction des pays africains parties à un accord de partenariat économique régional car l'environnement serait alors suffisamment stable et prévisible pour amener les investisseurs étrangers à établir des plateformes d'exportation en Afrique. Cependant, cette proposition comporte aussi plusieurs inconvénients majeurs pour les pays africains qui pourraient y participer. Etant donné la forte dépendance du commerce extérieur de ces pays vis-à-vis de l'UE et la fragilité de leurs secteurs industriels, l'impact du dispositif proposé pourrait être assez substantiel, en termes d'accroissement

des pressions concurrentielles et de perte de recettes fiscales. En outre, l'approche « en étoile » du régionalisme globalement prisée par l'UE, détournerait l'investissement au profit de la plaque tournante (c'est-à-dire l'UE) plutôt que des satellites (les pays africains), y compris dans le cadre d'un Accord de partenariat économique régional.

Les projets d'Accords de partenariat économique régionaux ne sont pas les seuls mécanismes par lesquels l'UE tente de renforcer la réciprocité des relations commerciales entre elle et les pays africains. L'UE a en effet conclu des accords de libre-échange avec trois pays africains (le Maroc, la Tunisie et l'Afrique du Sud). Le Maroc et la Tunisie ont signé des accords « Euro-Med » qui ont été instaurés en 1995 par la nouvelle politique du bassin méditerranéen. Celle-ci a pour objectif de mettre en place, d'ici 2010, toute une série d'accords de libre-échange bilatéraux entre l'UE et chaque pays méditerranéen. Les accords conclus avec le Maroc et la Tunisie prévoient une libéralisation totale, d'ici 12 ans, des importations de produits industriels depuis l'UE. Ces accords d'association devraient dynamiser les économies marocaine et tunisienne à maints égards. Les gains d'efficacité, statiques et dynamiques, qu'ils engendreront tendront probablement à renforcer la croissance à long terme. En revanche, les coûts transitoires à court terme sont susceptibles de peser sur certains secteurs et d'aggraver le chômage. La direction et l'amplitude de ces effets dépendront du rythme d'introduction des réformes structurelles qui visent à faciliter la réorganisation nécessaire de l'industrie et à réorienter les facteurs de production vers des activités plus compétitives. Ainsi, malgré leurs bénéfices potentiels à long terme, ces accords risquent d'avoir des coûts à court terme, étant donné que certaines entreprises locales non compétitives pourraient connaître des difficultés.

Les Etats-Unis ont proposé aux pays africains une autre forme d'intégration régionale Nord-Sud. Comme l'exprime l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les opportunités en Afrique), une série d'accords de libre-échange entre un groupe de pays africains et les Etats-Unis servira de catalyseur à un accroissement, d'une part, des échanges entre ces deux zones géographiques et, d'autre part, au développement du secteur privé en Afrique. Il comprendra également la mise sur pied d'un fonds pour l'infrastructure dont l'objectif sera d'attirer les investisseurs américains vers des projets présentant une rentabilité potentielle et qui pourraient renforcer à l'avenir la compétitivité de l'Afrique.

Si l'accord de libre-échange est entièrement réciproque et permet ainsi l'entrée sans droits de douane des importations américaines sur le sol africain, il en résultera un détournement des flux d'échanges. Si les exportations des pays africains parties prenantes disposent déjà d'un important accès préférentiel au marché des Etats-Unis (via le système généralisé de préférences, SGP, et/ou les préférences envers les pays les moins avancés), les gains supplémentaires d'accès au marché seront limités. En outre, les pays africains risquent de subir des pertes de recettes fiscales, qui ne seront pas compensées.

Participation à l'OMC

Pour que les pays africains soient pleinement intégrés au système commercial mondial, il faudra créer les capacités requises qui leur permettront de contribuer à l'élaboration et à la conception des règles et règlements, afin qu'ils soient en permanence présents aux négociations commerciales à Genève. Ils pourront ainsi renforcer les moyens dont disposent les décideurs

dans les capitales africaines pour soutenir et guider ceux qui négocient pour eux et permettre aux pays africains de se préparer systématiquement pour les réunions et négociations de l'OMC.

La participation effective aux activités de l'OMC peut avoir plusieurs conséquences bénéfiques. La première, qui est peut-être la plus évidente, est l'amélioration de l'accès au marché. La négociation peut engendrer une réduction substantielle des obstacles extérieurs que rencontrent les exportations d'un pays donné. Deuxièmement, des accords multilatéraux réciproquement négociés peuvent permettre de faire face à des mesures protectionnistes indésirables et, partant, d'appliquer un régime d'échanges plus rationnel. Il y a trois principaux ensembles de compétences requises pour participer activement aux travaux de l'OMC qui reposent généralement sur trois mécanismes. La délégation résidente d'un pays à Genève, qui a compétence dans les domaines de la négociation et de la diplomatie, sert de fer de lance pour la défense des intérêts nationaux du pays au sein de l'OMC. Dans les capitales africaines, un personnel disposant de compétences analytiques et décisionnelles fournit une aide et des orientations opérationnelles directes à cette délégation résidente. Enfin, il existe un besoin plus général en personnel ayant des connaissances techniques, juridiques, politiques et législatives. Ce personnel est réparti dans les divers organismes chargés de la politique commerciale dans le pays concerné et contribue à une participation effective aux travaux de l'OMC en mettant en œuvre les engagements pris par ce pays. L'OMC étant « tirée par ses membres » et son mandat devenant de plus en plus vaste, ses activités nécessitent un nombre exceptionnellement élevé de réunions et de consultations à Genève.

Les pays doivent donc disposer d'une délégation importante sur place. Celle-ci doit être compétente et polyvalente et pouvoir prendre part aux réunions et consultations journalières qui font avancer les activités de l'OMC. Cependant, bon nombre de pays africains ne peuvent pas se le permettre et devraient plutôt instaurer un processus de consultation avec des pays « qui pensent comme eux », et, dans ce cadre, faire valoir leurs intérêts auprès de l'OMC. Dans le même ordre d'idées, plusieurs analystes mettent l'accent sur la reconnaissance croissante du rôle de l'intégration économique régionale pour promouvoir la libéralisation multilatérale et indiquent que les organisations régionales pourraient jouer un rôle majeur en renforçant la capacité des pays africains à participer véritablement à l'OMC. En mettant les ressources en commun, ces organisations peuvent notamment fournir des services à leurs membres de manière plus rentable que si ceux-ci agissaient de leur propre chef.

Conclusion

Plusieurs caractéristiques de l'économie africaine typique (population peu nombreuse, revenu bas) indiquaient que l'intégration régionale pouvait fournir un mécanisme adapté pour promouvoir la croissance économique via l'expansion des échanges intra-régionaux. Mais d'autres éléments, tels que l'absence de complémentarité des biens et des facteurs et l'insuffisance des services liés aux infrastructures, ont montré que des accords commerciaux préférentiels axés sur les échanges ne pouvaient pas constituer un moyen viable pour parvenir aux objectifs fixés. Cependant, en Afrique, la coopération régionale offre toujours de grandes possibilités dans de nombreux domaines. Pour

concrétiser ces possibilités, il est toutefois nécessaire de définir de nouvelles modalités pour le régionalisme, allant davantage dans le sens de la coopération, d'une réduction des rigidités et d'un pragmatisme accru. La rationalisation des regroupements économiques régionales existantes est également nécessaire. Comme le stipule le Traité d'Abuja, toutes les institutions régionales et infra-régionales actuelles doivent subir une refonte afin de limiter les chevauchements, de rester axées sur les grands objectifs, de concentrer les ressources entre les mains d'une poignée d'institutions efficaces et opérationnelles, et d'éviter une concurrence inutile et des rivalités onéreuses. Les principes de la géométrie variable pourraient être utilement appliqués, dans ce cadre plus pragmatique, pour définir les fonctions et les pouvoirs des différents niveaux des nouvelles organisations de coopération régionale.

Les initiatives d'intégration régionale devraient également privilégier la création d'un environnement macroéconomique stable par la coordination et l'harmonisation, au plan régional, d'un large éventail de politiques, ainsi que de la réglementation applicable aux échanges et à l'investissement. En association avec ces mesures, la mise sur pied d'un réseau complet de transports et de communications entre pays africains constitue l'une des clés d'une véritable intégration. Ce réseau est essentiel pour faciliter le transfert des biens, des services et des capitaux. Il constitue également un facteur primordial de l'échange d'idées et des mouvements de population. Il est nécessaire que l'Afrique investisse dans les nouvelles technologies de l'information et des communications, ainsi que dans le développement de ressources humaines. Ces aspects revêtent une importance critique pour la compétitivité des entreprises situées en Afrique et pour le niveau d'instruction des habitants de ce continent.

En général, les accords de libre-échange du type Nord-Sud auxquels participent des pays africains peuvent ne pas se révéler particulièrement avantageux à court terme, à moins que ces accords soient suffisamment asymétriques, sur une période assez longue, pour permettre un ajustement méthodique. Ils doivent également comporter un mécanisme de compensation approprié tenant compte des problèmes liés aux pertes de recettes fiscales, à la désindustrialisation et au déficit de la balance des opérations courantes. Cependant, à long terme, les gains d'efficacité statiques et dynamiques issus de ces accords peuvent renforcer la croissance. L'orientation, l'ampleur et la durée de leurs effets sur la croissance dépendront du rythme et de la réussite des restructurations visant à faciliter la réforme industrielle nécessaire et la réorientation des facteurs de production en direction d'activités plus compétitives. En d'autres termes, le succès des accords Nord-Sud dépendra de ce qu'ils répondront ou non à la volonté de l'Afrique d'opérer une diversification et la transformation de son industrie.